

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 AOUT 2019

19-08-01 Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'adhésion au service de médecine de prévention du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne.

Il expose que cette convention s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2022.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, ci-annexée.

19-08-02 Adhésion des communes de Jouhet et Montmorillon au syndicat « Eaux de Vienne-Siveer »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;

Vu les statuts du syndicat Eaux de Vienne-Siveer ;

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la commune d'Usseau est membre d'Eaux de Vienne-Siveer, informe le conseil municipal que par délibération n°2 en date du 19 juin 2019, le Comité Syndical d'Eaux de Vienne-Siveer a donné son accord pour l'adhésion des communes de Jouhet et Montmorillon au syndicat Eaux de Vienne-Siveer à compter du 1^{er} janvier 2020.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter la demande d'adhésion des communes de Jouhet et Montmorillon au syndicat Eaux de Vienne-Siveer et d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame La Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

19-08-03 Approbation des nouveaux statuts du Syndicat « Eaux de Vienne-Siveer »

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Eaux de Vienne-Siveer ;

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'Eaux de Vienne-Siveer, informe le conseil municipal que par délibération n°1 en date du 19 juin 2019, le Comité Syndicat d'Eaux de Vienne-Siveer a approuvé les modifications des statuts du Syndicat, afin d'intégrer de nouvelles règles de gouvernance adaptées à la nouvelle composition du Syndicat en 2020 et simplifiant son fonctionnement.

En effet, la loi NotRe a imposé le transfert des compétences Eau et Assainissement aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) à compter du 1^{er} janvier 2020, sauf minorité de blocage intervenant en application de la loi n°2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes.

Aussi, conformément aux Statuts du Syndicat, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation des statuts ainsi modifiés, tels que figurant en annexe de la délibération du 19 juin 2019 susvisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les modifications des statuts du Syndicat Eaux de Vienne-Siveer et d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfère de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

19-08-04 Avis du conseil municipal sur le projet de programme local de l'habitat arrêté par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerauld

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R. 302-1, R. 302-1-1 à R. 302-1-14 et les articles R. 302-9 à R. 302-13, portant sur la procédure de validation du PLH, Vu le décret n°2005-317 du 4 avril 2005 relatif aux Programmes Locaux de l'Habitat, Vu la délibération n° 19 du conseil communautaire du 8 juillet 2019, arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Emet, sur le projet de P.L.H. tel qu'arrêté par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerauld le 8 juillet 2019, un avis favorable sans observation.

19-08-05 Labellisation d'un chemin de randonnée par la Fédération Française de randonnées pédestres

Après délibération, le conseil municipal accepte que le chemin de 7km, inscrit au PDIPR soit labellisé et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Questions diverses

19-08-06 Motion du Département relative au projet de fermeture des services des finances publiques dans la Vienne

Monsieur le Maire donne lecture de la motion du Conseil Départemental de la Vienne portant sur les nouvelles fermetures programmées de centres des finances publiques dans la Vienne et invite les élus présents à se prononcer sur cette motion.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de soutenir la motion du Conseil Départemental de la Vienne portant sur les nouvelles fermetures programmées de centres des finances publiques dans la Vienne, adoptée dans sa séance du 29 juin 2018 et jointe en annexe.

19-08-07 Motion du Département relative au maintien du dialogue cohérent entre l'Etat et le Département pour l'amélioration et l'accessibilité des services au public sur les territoires dans Vienne.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion du Conseil Départemental de la Vienne relative au maintien du dialogue cohérent entre l'Etat et le Département pour l'amélioration et l'accessibilité des services au public sur les territoires dans la Vienne et invite les élus présents à se prononcer sur cette motion.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de soutenir la motion du Conseil Départemental de la Vienne relative au maintien du dialogue cohérent entre l'Etat et le Département pour l'amélioration et l'accessibilité des services au public sur les territoires dans la Vienne, adoptée dans sa séance du 04 juillet 2019 et jointe en annexe.

Vu pour être affiché par Nous, Pascal ROCHER
A USSEAU, le 05/09/2019